

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

49.781

Date du contrôle:

24/07/2024

Lieu du contrôle:

Rue d'Heure-le-Romain 97 4680 Oupeye
Belgique

Testeur d'installation:**Agent-visiteur:**

Ludovic Morelli

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:

24/07/2024 11:20:03

Prochaine visite avant le:

24/07/2025

TI-001/34900606

Donneur d'ordre

Nom

SRL NIGEL IMMO

Adresse

Rue de la Wallonie 2A, 4680 Hermée, Belgique

Téléphone

+32 4 264 38 04 +32 493 50 74 63

Email

m.tomsin@nigel-immo.be

Base(s) règlementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Identification de l'installation électriques

Adresse de l'installation

Rue d'Heure-le-Romain 97 4680 Oupeye Belgique

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Rue d'Heure-le-Romain, 97 4680 Oupeye

Adresse du propriétaire**Fondations**

après 81

Mise en oeuvre de l'installation

après 81

Données du raccordement

GRD

Résa

Numéro de compteur

12593673

Code EAN

N-C

Liaison compteur-tableau

VFVB 4X10

Tension de service

3 x 400 V + N

Protection générale

40 A 4P

Atlas Contrôle
Boulevard Lambertmont 127
1030 Bruxelles

Contrôles

| Schémas/plans | Liaisons équipotentielles |
|--|--|
| NOK | NOK |
| Description de l'installation | Coffret 1: 14 Fusible 16A 8 Fusible 10A 2 Fusible 40A Coffret 2: 1 Disj 16A Coffret 3: 2 Fusible 15A 4 Fusible 10A |
| Nombre de tableaux | 3 |
| Différentiel de tête | Autre (voir description de l'installation) |
| Test BP du DDR | NOK |
| ΔI_n | NOK |
| Contrôle de l'état | NOK |
| Matériel fixe | NOK |
| Protection contre les contacts directs | NOK |
| Protection contre les contacts indirects | NOK |
| Protection contre les surintensités | OK |
| Prise de terre | Autre |
| Résistance de terre (Ω) | 100 |
| Isolement ($M\Omega$) | 0,10 |

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

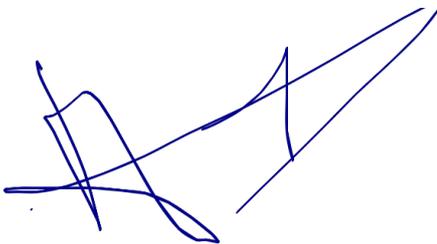
Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Controle
 Boulevard Lambermont 127
 1030 Bruxelles



Tableau 1

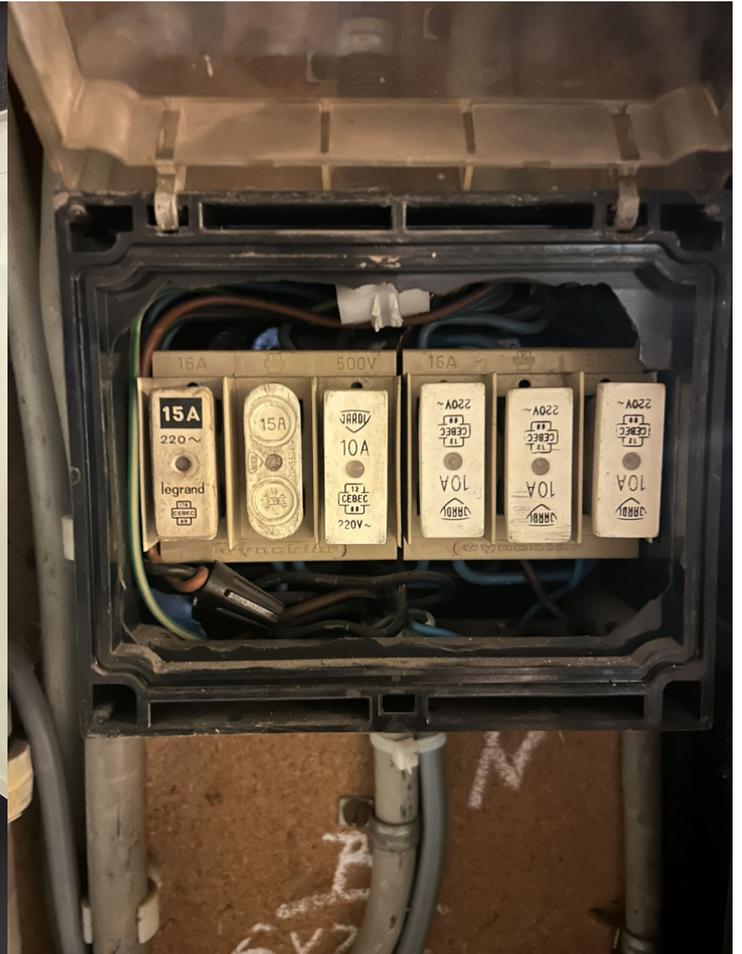


Tableau 2

Liste des infractions

| Libellé | Paragraphe |
|---|--|
| La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms. | L1: 6. 4. 5. 1.; L3: 6. 4. 5. 2. |
| La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms | L1: 4.2.4.3. |
| Le dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être placé dans un endroit aisément accessible. | L1: 5.1.5.; 4.2.3.3.; 5.4.2.1.; L3: 5.1.5. |
| Réaliser les liaisons équipotentielle principales et leurs connexions. | L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1. |
| Compléter les liaisons équipotentielle principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage). | L1: 4.2.3.2.; L3: 4.2.3.2. |
| Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation. | L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2 |
| Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation. | L1: 9.1.2. |
| Renseigner sur les schémas unifilaires et de position, les coordonnées de l'électricien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation. | L1: 9.1.2. |
| La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi. | |
| Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau. | |
| Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles. | L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4 |

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

| Libellé | Paragraphe |
|--|-----------------------------|
| Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage. | L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5. |
| Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation. | L1: 5.3.5.2. |
| Placer sous tubes ou goulottes adéquats les conducteurs de type VOB. | L1: 5.2.9.3.; L3: 5.2.10.4. |

Liste des remarques

| Libellé | Référence |
|--|-----------|
| Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle. | RDE4 |
| Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas. | RDE5 |
| Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle. | RDE6 |
| Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas. | RDE12 |

| Libellé | Photo |
|---------|-------|
|---------|-------|